



COMMUNIQUE DE PRESSE
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
« MANDATS DE GESTION ACTIVE RESPONSABLE
D' ACTIONS JAPONAISES TOUTES CAPITALISATIONS
STYLE BLEND »
MARCHE 2024FRR01

Paris, le 27 février 2024

Le FRR a lancé, le 27 février 2024, un appel d'offres restreint visant à sélectionner des prestataires de service d'investissement afin d'assurer la gestion financière d'au maximum trois mandats de gestion active responsable de type « blend » mettant en œuvre une exposition aux actions japonaises toutes capitalisations.

L'indice de référence retenu pour mesurer la performance des gestionnaires aura des caractéristiques similaires à l'indice MSCI Japan TR. Il sera précisé dans les mandats de gestion lors de la phase d'offres.

L'approche de gestion pourra être fondamentale ou quantitative active.

Gérant un portefeuille d'actifs très diversifié de 21 milliards d'euros à la fin janvier 2024, le FRR souhaite souligner davantage son rôle d'investisseur responsable de long terme en renforçant dans la gestion de ses actifs la dimension Environnementale, Sociale et de Gouvernance.

Le FRR entend par gestion active responsable la prise en compte des enjeux ESG par les candidats dans leurs processus d'analyse et de gestion, tout en intégrant la politique d'exclusions (armes prohibées, tabac, et charbon) et d'engagement du FRR particulièrement sur les thématiques sociales et de biodiversité sur lesquelles le FRR a mis l'accent dans sa nouvelle stratégie d'investissement responsable.

Plus spécifiquement, dans le cadre de sa politique environnement et climat, le FRR, en tant que signataire de la Net-Zero Asset Owner Alliance, a décidé que les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) nettes de son portefeuille seraient nulles à l'horizon 2050.

En conséquence, le marché devra contribuer aux engagements pris par le FRR par une **baisse des émissions de GES sur les mandats de l'ordre de 60%** avant le 30 juin 2029 par rapport au niveau des émissions de GES d'un indice pondéré par les capitalisations constatées à la date de démarrage de la gestion. La décarbonation des mandats **ne devra jamais être inférieure à 40%** des émissions de GES d'un indice constaté à la date de démarrage et le niveau des émissions de GES des mandats devra rester inférieur, en permanence, à celui de son indice de référence. Les candidats devront produire un reporting à la fois quantitatif et qualitatif rendant compte des actions mises en œuvre en la matière.

A titre purement indicatif, le FRR estime que le montant global des fonds donnés en gestion sur la durée des mandats pourrait être fixé au montant de 400 000 000 €.

Ce marché sera conclu pour une durée de cinq ans avec une reconduction possible pour une période d'une année.

Les sociétés intéressées ont jusqu'au **mardi 9 avril 2024** à 12h00, heure de Paris, pour répondre au FRR dans les conditions spécifiées par le règlement de consultation.

L'ensemble des documents liés à cette procédure sont disponibles sur la plate-forme dédiée accessible notamment via le site internet du FRR :

<https://www.fondsdereserve.fr/fr/appels-offres>

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 12



www.fondsdereserve.fr